



Aux représentants et représentantes
des médias

Communiqué de presse de la Fondation Praille-Acacias-Vernets

La Fondation Praille-Acacias-Vernets (Fondation PAV) publie sa charte sur la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale

Genève, le 4 décembre 2023 – Plus grand propriétaire du périmètre du projet Praille Acacias Vernets (PAV), la Fondation PAV publie ce jour sa Charte sur la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale. Cette démarche novatrice illustre l'engagement fort de la Fondation PAV pour assurer un urbanisme opérationnel de haute qualité, dans un esprit de dialogue ouvert avec ses partenaires.

Une responsabilité collective, un dialogue ouvert

En tant qu'opérateur foncier responsable et au service des politiques publiques, la Fondation PAV considère que la qualité de vie dans les quartiers, tant du point de vue environnemental que sociétal, relève d'une responsabilité partagée entre les professionnels publics et privés de l'acte de construire. Par l'adoption de sa Charte, elle les incite à s'engager activement dans la réalisation de bâtiments de haute qualité architecturale et environnementale, ceci en application des politiques publiques qu'elle a pour mission de mettre en œuvre.

Pour Robert Cramer, Président de la Fondation PAV, « la Charte est avant tout un outil de dialogue innovant car elle invite les acteurs de l'immobilier à construire ensemble la ville de demain ».

Relever les défis environnementaux et sociétaux par la qualité architecturale

Déterminée à afficher son ambition qualitative sur les opérations immobilières à réaliser sur ses terrains, la Fondation a établi une Charte visant à concilier sa stratégie foncière avec les nouveaux défis environnementaux et sociétaux.

Composée de 6 thématiques déclinées en 16 objectifs généraux, la Charte intègre pleinement les enjeux de la transition écologique pour des constructions plus performantes, dans une optique sobre et décarbonée. Elle promeut un écosystème urbain valorisant la nature en ville et pose les bases pour réaliser des quartiers favorisant le lien social et le vivre-ensemble. Enfin, la Charte fixe des objectifs visant à encourager la participation de toutes et tous pour établir une culture commune de l'acte de construire.

Les niveaux d'exigence seront définis de manière proportionnée de sorte qu'ils soient adaptés aux différents types d'édifices ainsi qu'à chaque projet, tout en assurant leur viabilité économique. La conciliation des enjeux économiques et sociaux, au service d'une maîtrise des coûts et d'une production de logements répondant aux besoins prépondérants de la population étant au cœur des préoccupations de la Fondation PAV.





Le projet PAV, une opportunité unique pour Genève

Le renouvellement urbain du périmètre Praille Acacias Vernets est une opportunité unique pour réaliser quelque 12'000 logements au cœur de Genève et répondre aux besoins de la population. L'enjeu qualitatif du projet est particulièrement important car plus d'une centaine de bâtiments verront le jour dans les décennies à venir, proposant des rez-de chaussée ouverts sur des dizaines d'hectares d'espaces publics, tous porteurs de l'identité des futurs quartiers situés sur les communes de Genève, Carouge et Lancy.

Une palette d'outils pour réaliser les missions de la Fondation PAV

La Charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la Fondation PAV s'inscrit dans une vision globale établie par son Conseil de fondation en vue de disposer de principes généraux indispensables à la mise en œuvre de ses missions. Elle s'ajoute à la Politique des prix, présentée aux acteurs professionnels en septembre dernier et sera complétée par un troisième outil relatif à l'attribution des terrains d'ici la fin de la mandature du Conseil, en janvier 2024.

Pour toute information complémentaire :

M. Robert Cramer, Président Fondation Praille-Acacias-Vernets ou M. Vinh Dao, Directeur général, en contactant Mme Pascale Vieux Lautens, Responsable communication, Fondation PAV, T 022 394 90 16

Annexe : Charte sur la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la Fondation PAV

[Document également disponible en ligne via ce lien.](#)

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du périmètre Praille Acacias Vernets, la Fondation PAV est l'opérateur foncier en charge de libérer les terrains grevés de servitude (DDP) dont elle est propriétaire et de les valoriser en conformité avec les programmes de logements et d'activités prévus par les plans localisés de quartier, selon les principes de durabilité. Créée en 2019 par le Grand Conseil, elle a également pour mission de contribuer à la réalisation des infrastructures, équipements collectifs et espaces publics nécessaires à la qualité de vie dans les quartiers. La Fondation Praille-Acacias-Vernets, la Direction PAV et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), copilotent le projet Praille Acacias Vernets selon le modèle d'opérateur urbain.
